



Licenciement économique et délation

Par 034052022

Bonjour,

L'entreprise dans laquelle je suis salariée est en cours de licenciement économique. Tous les salariés ont reçu une convocation à un entretien préalable au licenciement. On a tous aussi reçu un tableau avec le nom de chaque salariés et des cases à cocher : si untel à fait preuve d'Insubordination, s'il critique la Direction ou ses stratégies, si il est improductif dans son travail personnel ou de groupe. Cela me semble être un tableau de délation sur lequel ils vont se baser pour émettre les licenciements. Ont ils le droit au niveau de droit de travail d'émettre un tel tableau et de nous le faire remplir ? Si je refuse, à quoi je me risque ? Ai je le droit de refuser ? Est ce légal d'émettre un tel tableau?

Merci a tous pour vos réponses,

Bien à vous,

Par ESP

Bonjour

Tel que vous le décrivez, non ce n'est pas légal. Je vous invite à contacter l'inspection du travail (DREETS).